

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 2 octobre 2012			
Date : 2 octobre 2012	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 15/01/2013

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

- Déclinaison régionale du PNA Liparis de Loesel

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour
- SRCE : Résultats cartographiques selon scénarios pour l'identification des réservoirs de biodiversité

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2012-13 ; Avis 2012-14 ;

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

→ **Pour avis :**

- Travaux en RNN de Ristol (Avis 2012-13)
- Diagnostic du SRCE : définition des réservoirs de biodiversité (Avis 2012-14)

→ **Pour information :**

- Déclinaison régionale du PNA Liparis
- **Questions diverses :**
- Représentation du CSRPN : ORB ; Programmes vieilles forêts
- Colloque ZNIEFF

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
M. BOILLOT F.
M. BENCE S.
M. CAVALLI L.
M. DUMONT B.
M. FLITTI A.
M. GRILLAS P.

M. MEDAIL F.
M. ROUSSET Cl.
M. TATONI T.
M. TARDIEU Cl.
M. VAN ES J.
M. VERLAQUE M.

Membres du CSRPN non présents :

Mme BERNARD-LAURENT A (excusée)
M. CHEYLAN G. (excusé)
M. COSSON E. (excusé)
M. DEMOUCHY G.
Mme MANGIALAJO L. (excusée)

M. FRANCOUR P.
M. NAPOLEONE Cl.
M. NEVE G. (excusé)
M. PICON B. (excusé)
M. SANT S. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

CBNA : Mme HUC S.
CEN PACA : M. TRANCHANT Y.
EcoMed : M. FLEURY S.
DREAL : M. BOURIDEYS J.; Mme GERBEAUD-MAULIN F.; Mme MEYER D. ; M. PAUVERT S.;

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 25 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de réhabilitation des chemins de randonnée dans la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas (05)

Le dossier est présenté par le PNR du Queyras, gestionnaire de la RNN de Ristolas Mont Viso, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de restauration des sentiers de randonnée permettant l'accès à la réserve naturelle nationale. En l'absence de plan de gestion approuvé, les travaux en réserve naturelle nationale doivent faire l'objet d'une instruction administrative en application des articles R. 332-23 à 26 du code de l'environnement.

La réhabilitation des sentiers concerne les sites suivants :

- Le site du Grand Belvédère, et en particulier le départ des sentiers de la Traversette et du Vallon du Guil. Il s'agit de réhabiliter les sentiers principaux qui sont dégradés, d'organiser et de délimiter le cheminement, de supprimer à terme les traces de divagation ainsi que les chemins annexes, de diriger et de canaliser les écoulements pluviaux pour éviter l'érosion pluviale, et de permettre la revégétalisation naturelle ultérieure du site.

- Le talus de l'ancien parking du Grand Belvédère. A l'exception des véhicules des usagers autorisés, ce parking n'est accessible qu'à pied. Les travaux consisteront à stabiliser le talus qui présente une forte pente et qui est érodé, avec des fascines faites avec des branches de mélèze, et de revégétaliser avec du genévrier nain et de la fétuque paniculée. Ces végétaux se trouvent à proximité du site considéré.

- Le sentier longeant le Guil en direction du col de Vallante : actuellement, ce sentier traverse deux zones humides en aval du torrent de la Faiïto et au pied du torrent de Néré. Le piétinement des randonneurs présente une incidence forte sur la végétation de ces deux zones humides et sur les espèces animales qui les fréquentent, dont la salamandre de Lanza. Le sentier sera réimplanté à flanc de talus, au-dessus des zones humides. Le départ des cheminements actuels sera effacé, pour favoriser à terme la recolonisation naturelle par les végétaux et la disparition des traces de piétinement.

Ces travaux auront un impact positif sur les habitats naturels qui se traduira par un gain en matière de biodiversité et une amélioration paysagère des sites traversés par les entiers. En conséquence, le rapporteur propose au CSRPN de donner un avis favorable à cette demande de travaux. Elle a reçu un avis favorable du comité consultatif de la réserve le 13 juillet 2012, et un avis également favorable de la CDNPS des Hautes-Alpes le 26 septembre 2012.

Frédéric Médail s'interroge sur la provenance de la fétuque. Le belvédère du Viso est entouré par une pelouse de cette graminée, dont des mottes seront prélevées à proximité pour stabiliser le talus.

Avis 2012-13: Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur cette demande de travaux

Le rapporteur informe ensuite le CSRPN de l'état d'avancement du plan de gestion. La partie A (inventaire du patrimoine naturel de la réserve) est terminée. Il doit être validé lors du comité consultatif du 5 octobre 2012. Les parties B (définition des objectifs de gestion) et C (programme de travaux) sont à l'état de plan, pré-validé le 20 septembre 2012 par le conseil scientifique de la réserve. Le calendrier prévoit un achèvement de la rédaction du plan de gestion fin 2012, débouchant sur l'instruction administrative et l'approbation en 2013 pour une mise en œuvre, assortie d'une convention de gestion, à partir du 1/01/2014.

3. Déclinaison régionale du Plan National d'Action Liparis de Loesel

Le conservatoire botanique national de Bailleul a été chargé par la DREAL Nord-Pas-de-Calais, coordinatrice du PNA Liparis de Loesel, de rédiger un plan national pour la période 2011 à 2014. Ce plan prévoit dans chaque région française une déclinaison sous forme de plan régional. La DREAL PACA a mandaté le conservatoire botanique national alpin de décliner ce plan national en région PACA.

Le dossier est présenté par Stéphanie Huc, chargée de mission au CBN Alpin.

Le plan concerne la période 2011 à 2014. Les premières actions du plan ont été mises en œuvre dès 2012 (fiche synthétique stationnelle), pendant la période de rédaction du dossier. Un comité de suivi de la mise en œuvre de ce plan est institué dès 2011.

La région PACA n'abrite qu'une seule station (la station des Bouches-du-Rhône n'ayant pas été revue récemment) localisée dans les Hautes-Alpes. Cette station de petite taille abrite néanmoins une population très importante de Liparis.

Le PRA PACA propose 12 fiches actions pour cette espèce :

- amélioration des connaissances de l'espèce et de son écologie,
- recherche d'éventuelles autres stations,
- conservation des habitats par la mise en place d'une gestion écologique de la station et de son environnement proche,
- gestion des niveaux d'eau,
- communication et échanges avec les partenaires et sensibilisation des acteurs locaux.

Chaque action est déclinée sous forme de fiche indiquant notamment les acteurs, l'objectif, la méthode, les résultats attendus, les indicateurs d'évaluation, le coût estimé.

Le débat porte sur la cohérence entre le protocole de suivi stationnel élaboré au niveau national et celui mis en œuvre en région PACA, sur la distribution variable de l'aire de présence du Liparis observée entre 2010 et 2012 peut être dû à la dormance des pseudobulbes de cette espèce, sur la nécessité d'établir une topographie détaillée de la station, sur l'opportunité d'envisager une conservation *ex situ* alors même qu'il s'agit de l'unique station de PACA.

Le CBN Alpin tient compte de ces observations et propose de revoir en conséquence les actions concernées.

4. Diagnostic cartographique du SRCE : Réservoirs de biodiversité (RB)

Après un rappel de l'Etat sur les concepts de la méthodologie et l'avancement de la démarche d'élaboration, une présentation des évolutions et des résultats sur la définition des réservoirs de biodiversité est faite. Les remarques portent à la fois sur la représentation des résultats et sur leurs justifications :

- les cartes intermédiaires faisant la comparaison entre les résultats bruts et les résultats « seuillés » devront être plus claires dans la représentation des noyaux de biodiversité,
- il apparaît que pour la trame des milieux ouverts, la dispersion et l'isolement des taches est importante, or il y a des secteurs qui méritent une meilleure prise en compte comme la montagne de Lure. La banque de données Ocsol 2006 et la méthode présentent donc des limites importantes sur ces milieux complexes. Un travail sur les seuils et la prise en compte des « dires d'experts » devra pouvoir pallier ces biais. En effet, il semble qu'il faille baisser les seuils de sélection des tâches les plus favorables. Un essai sera réalisé en descendant **le seuil des milieux ouverts à 50 hectares**
- il est important de vérifier si ces réservoirs abritent effectivement les espèces, qu'elles soient « ordinaires » ou « patrimoniales », **une confirmation avec les bases de données « expert » est donc nécessaire (Silene, LPO, OPHE),**
- pour la trame forestière on relève également des biais liés à la méthode, une forêt dans le Rosannais est bien identifiée comme RB alors qu'elle est constituée de pins, alors que pour Lure, elle ne serait pas retenue car trop morcelée mais par contre avec un couvert d'essences beaucoup plus intéressantes,
- Quelle que soit la qualité de ce diagnostic, il reste à l'échelle régionale et n'a pas vocation à avoir une précision à la parcelle, par contre, il doit pouvoir donner les grandes tendances qui devront être déclinées à une échelle plus locale,
- la trame agricole n'est qu'en partie prise en compte dans la démarche de diagnostic cartographique, mais il y aura des indices qui permettront de qualifier ces espaces, à la fois en termes de bénéfice aux continuités écologiques et de pressions (marché foncier),

- pour la trame bleue, la méthode d'identification des RB retient le critère de qualité physico-chimique ce qui peut dans certains cas fausser la réalité en termes de fonctionnalités. Par ailleurs, il y a des masses d'eau pour lesquelles il est connu que la continuité n'est pas effective, ou bien des cours d'eau non pérennes pour lesquels il y a une interruption de la fonctionnalité, ou bien encore des retenues d'eau dont l'intérêt semble peu justifié (Serre Ponçon, Verdon...). Il est rappelé que l'ensemble de la démarche est basée sur des potentialités pour déterminer les RB. Dans un deuxième temps, il y a une analyse des pressions notamment en termes d'obstacles. Cette phase sera alors décisive pour qualifier la fonctionnalité réelle de ces cours d'eau. Cette dernière phase permet également de hiérarchiser les points devant faire l'objet d'une mesure. **Pour ce sujet, il est nécessaire de préciser systématiquement les sources sur la qualification des cours d'eau dégradés ou peu dégradés,**
- Le graphique permettant de faire le point sur la prise en compte des différents zonages fait apparaître des différences importantes avec les zones Natura 2000 et ZNIEFF (superposition pour DH : 45% , DO : 30%, Znieff I : 70%). Effectivement, ces zonages n'étant pas rentrés dans les espaces à prendre en compte pour les réservoirs, au départ ou après analyse au cas par cas, il y a donc une surface non négligeable qui se situe en dehors de ces sites. Ceci dit ce chiffre risque fort d'être modifié par rapport à la mise en œuvre des corridors. Une argumentation devra être donnée sur ces choix.

Avis 2012-14: Le CSRPN émet un avis favorable sur la méthode choisie et son utilisation pour la définition des réservoirs de biodiversité.

5. Questions diverses

- Désignation d'un représentant pour suivre les travaux de l'ORB (observatoire régional de la biodiversité) : F. Medail et M. Verlaque . Des précisions sont apportées sur les différentes démarches (stratégies biodiversité ; observatoires) et leurs articulations, entre elles et entre les mises en oeuvre nationales et régionales. Il est proposé de solliciter l'ARPE et le Conseil Régional pour une présentation de l'ORB PACA.
- Désignation d'un représentant pour suivre les travaux du programme « Vieilles forêts » dans le cadre de N2000 : E. Cosson. Une présentation de ce sujet est à prévoir (prochaine réunion)
- Colloque pour les 30 ans des ZNIEFF « l'inventaire des ZNIEFF : l'histoire d'une réussite » organisé par le MNHN et le Ministère les 27 et 28 novembre 2012. Denise Bellan et Dorothee Meyer y participeront.

La prochaine réunion est fixée le mardi 15 janvier 2013

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 13

Date : 02/10/2012	Objet : Travaux en RNN de Ristolas-Mont Viso (05)	Vote : favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 2 octobre 2012 a examiné un dossier présenté par le PNR du Queyras, gestionnaire de la RNN de Ristolas Mont Viso, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de restauration des sentiers de randonnée permettant l'accès à la réserve naturelle nationale. En l'absence de plan de gestion approuvé, les travaux en réserve naturelle nationale doivent faire l'objet d'une instruction administrative en application des articles R. 332-23 à 26 du code de l'environnement.

La réhabilitation des sentiers concerne les sites suivants :

- Le site du Grand Belvédère, et en particulier le départ des sentiers de la Traversette et du Vallon du Guil. Il s'agit de réhabiliter les sentiers principaux qui sont dégradés, d'organiser et de délimiter le cheminement, de supprimer à terme les traces de divagation ainsi que les chemins annexes, de diriger et de canaliser les écoulements pluviaux pour éviter l'érosion pluviale, et de permettre la revégétalisation naturelle ultérieure du site.
- Le talus de l'ancien parking du Grand Belvédère. A l'exception des véhicules des usagers autorisés, ce parking n'est accessible qu'à pied. Les travaux consisteront à stabiliser le talus, qui présente une forte pente et qui est érodé, avec des fascines faites avec des branches de mélèze, et de revégétaliser avec du genévrier nain et de la fétuque paniculée. Ces végétaux se trouvent à proximité du site considéré.
- Le sentier longeant le Guil en direction du col de Vallante : actuellement, ce sentier traverse deux zones humides en aval du torrent de la Faïto et au pied du torrent de Néré. Le piétinement des randonneurs présente une incidence forte sur la végétation de ces deux zones humides et sur les espèces animales qui les fréquentent, dont la salamandre de Lanza. Le sentier sera réimplanté à flanc de talus, au dessus des zones humides. Le départ des cheminements actuels sera effacé, pour favoriser à terme la recolonisation naturelle par les végétaux et la disparition des traces de piétinement.

Ces travaux auront un impact positif sur les habitats naturels qui se traduira par un gain en matière de biodiversité et une amélioration paysagère des sites traversés par les sentiers. En conséquence, le rapporteur propose au CSRPN de donner un avis favorable à cette demande de travaux.

Le rapporteur informe en outre le CSRPN que cette demande de réhabilitation des sentiers a reçu un avis favorable du comité consultatif de la réserve le 13 juillet 2012, et un avis également favorable de la CDNPS des Hautes-Alpes le 26 septembre 2012.

Frédéric Médail s'interroge sur la provenance de la fétuque. Le belvédère du Viso est entouré par une pelouse de cette graminée, dont des mottes seront prélevées à proximité pour stabiliser le talus.

Avis N°2012-13 : Le CSRPN a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette demande de travaux.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 14

Date : 02/10/2012	Objet : validation de la méthodologie retenue pour la définition des réservoirs de biodiversité dans le cadre de la réalisation du diagnostic écologique du SRCE	Vote : Favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN, réuni les 6 décembre 2011, 20 mars 2012, 25 mai 2012 et 2 octobre 2012, a examiné les propositions méthodologiques pour la définition des réservoirs de biodiversité. Au cours des différentes séances, le CSRPN a pu apporter son expertise et ses demandes en termes de contenu et de représentation pour les réservoirs de biodiversité. Les exposés ont été soutenus par l'équipe de maîtrise d'œuvre du SRCE (ECO-MED en tant que mandataire) et la DREAL PACA accompagnés des CEN PACA et IMBE.

La séance du 2 octobre 2012 a permis de présenter la synthèse des étapes qui ont été mises en œuvre pour la définition des réservoirs. Les derniers échanges ont relevé les points suivants devant être pris en compte dans la finalisation de la démarche :

- La difficulté de mettre en évidence les zones de la trame ouverte, ces milieux étant dispersés et de petite taille. Un travail spécifique sur les seuils et la prise en compte des dires d'expert devra contrecarrer ces biais liés à la BD Ocsol 2006 et à la méthode de seuil et de lissage,
- La vérification de la fonction de réservoir potentiel par des BD dites « expert » qui pourront confirmer la présence ou non des espèces retenues dans le cadre de la méthodologie,
- La trame bleue pour laquelle les critères permettant la définition des réservoirs de biodiversité potentiels présente des faiblesses sur les cours d'eau non pérennes et les plans d'eau artificiels. Cette analyse reposant sur une notion de potentialités, la phase de qualification de ces réservoirs de biodiversité devra préciser la fonctionnalité ou non de ces masses d'eau retenues en tant que réservoirs,

Le présent avis ne concerne que les réservoirs de biodiversité, une autre séance du CSRPN sera consacrée aux résultats relatifs aux corridors écologiques et aux indicateurs permettant la qualification des éléments constituant la trame verte et bleue. Cette séance fera de nouveau l'objet d'un avis.

Avis 2012-14 : Le CSRPN émet un avis favorable sur la méthode choisie et son utilisation pour la définition des réservoirs de biodiversité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé